

| | |
|----------------------------|------------------------|
| Président | Pr Olivier Chosidow |
| Vice-Présidente | Pr Marie Beylot-Barry |
| Vice-Président | Pr Michel d'Incan |
| Vice-Présidente | Dr Patricia Senet |
| Secrétaire Générale | Pr Marie-Aleth Richard |
| Trésorier | Dr Jean-François Sei |

Paris, le 27 janvier 2014

Note d'information de la SFD

Conduite à tenir en cas de rupture de stock de spécialités à base de doxycycline

L'ANSM a fait part récemment de fortes tensions d'approvisionnement des formes orales de doxycycline en raison de difficultés d'approvisionnement en matière première. Compte tenu de ces difficultés, en l'attente d'un retour à la normale attendu à la fin du premier trimestre 2014, l'ANSM invite les professionnels de santé à réserver les stocks restants de ces médicaments aux seules indications qu'ils jugent indispensables (*Point d'information et information sécurité en date du 8 janvier 2014* - <http://ansm.sante.fr/S-informer/Points-d-information-Points-d-information/Fortes-tensions-d-approvisionnement-des-formes-orales-de-doxycycline-Point-d-Information> - <http://ansm.sante.fr/S-informer/Informations-de-securite-Ruptures-de-stock-et-arrets-de-commercialisation-des-medicaments/DOXYCYCLINE-50-et-100mg-formes-orales-Rupture-de-stock>).

Dans ce contexte et dans l'attente des nouvelles recommandations sur la prise en charge de l'acné en cours d'élaboration, la Société Française de Dermatologie a souhaité préciser les indications et les règles de prescription des alternatives à la doxycycline.

Dans le traitement d'une acné à prédominance inflammatoire étendue et/ou d'évolution prolongée par voie générale (forme pour laquelle une antibiothérapie par cyclines est recommandée en première intention, recommandation AFSSAPS 2007), la lymécycline 300 mg par jour pourra être prescrite. La durée du traitement continu par cyclines ne devra pas excéder 3 mois.

La minocycline NE doit PAS être prescrite dans cette indication. En raison d'un risque de syndrome d'hypersensibilité grave et d'atteinte auto-immune, les spécialités à base de minocycline sont soumises à une prescription hospitalière. Elles sont réservées à l'adulte ou l'enfant de plus de 8 ans dans le traitement des infections microbiologiquement documentées des souches bactériennes résistantes aux autres cyclines et sensibles à la minocycline et pour lesquelles aucun autre antibiotique par voie orale ne paraît approprié.

Les mêmes remarques s'appliquent au traitement de la rosacée au stade inflammatoire papulo-pustuleux.